

PATENT ASSIGNMENT

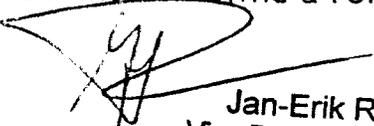
Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	Certificate of Change of Name
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
Dassault Automatismes et Telecommunications	02/23/2005
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	THALES e-TRANSACTIONS S.A.
Street Address:	157 rue de la Miniere
City:	Buc
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	78530
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Patent Number:	D447510
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(626)577-8800
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
Phone:	6267959900
Email:	pto@cph.com
Correspondent Name:	Christie, Parker & Hale, LLP
Address Line 1:	Post Office Box 7068
Address Line 4:	Pasadena, CALIFORNIA 91109-7068
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	36755/L472
NAME OF SUBMITTER:	D. Bruce Prout

Total Attachments: 14
 source=36755-name change#page1.tif
 source=36755-name change#page2.tif
 source=36755-name change#page3.tif
 source=36755-name change#page4.tif
 source=36755-name change#page5.tif

CH \$40.00 D447510

source=36755-name change#page6.tif
source=36755-name change#page7.tif
source=36755-name change#page8.tif
source=36755-name change#page9.tif
source=36755-name change#page10.tif
source=36755-name change#page11.tif
source=36755-name change#page12.tif
source=36755-name change#page13.tif
source=36755-name change#page14.tif


Jan-Erik ROTTINGHUIS
Vice President, Managing Director

DASSAULT AUTOMATISMES ET TELECOMMUNICATIONS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU MERCREDI 31 JANVIER 2001 A 10 HEURES**

Le mercredi 31 janvier 2001, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société DASSAULT AUTOMATISMES ET TELECOMMUNICATIONS, Société Anonyme au capital de 30 600 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque actionnaire par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude HUE, Président du Conseil d'Administration.

La société THOMSON-CSF, représentée par Monsieur Yves BOSQUET présent et acceptant, est appelée comme scrutateur.

Madame Nathalie GAUTRON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 2 040 000 actions formant le capital social au 31 janvier 2001.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la dénomination sociale.
2. Modification corrélative des statuts.
3. Rectification d'une erreur matérielle suite à la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 octobre 2000.
4. Pouvoirs à conférer.

AGA

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1 - Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires.
- 2 - La copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception.
- 3 - La feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires, ainsi que les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 4 - Un exemplaire des Statuts de la Société.
- 5 - Le rapport du Conseil d'Administration.
- 6- Le texte des projets de résolutions.

Conformément à la Loi, ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires au Siège de la Société dans les délais prescrits.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport décide de modifier la dénomination de la Société qui devient « THALES e-TRANSACTIONS S.A. » à compter de ce jour.

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts qui devient :

Article 3 - DENOMINATION

« La Société a pour dénomination :

"THALES e-TRANSACTIONS S.A."

JGA

[Signature]

Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, cette raison sociale sera toujours suivie des mots "Société Anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du capital social.

La dénomination sociale pourra comporter le nom de THALES tant que la société THOMSON-CSF détiendra, directement ou indirectement, plus de la moitié des actions composant le capital social de la Société. »

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUITE A LA REDUCTION DE CAPITAL DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 OCTOBRE 2000

La réduction de capital d'un montant de 25 900 400 F, décidée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 20 octobre 2000, a été réalisée par voie d'annulation de 259 004 actions (et non 259 400 actions) de 100 F chacune appartenant à THOMSON-CSF.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la rectification de cette erreur matérielle.

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

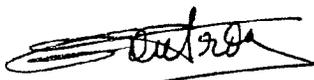
QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

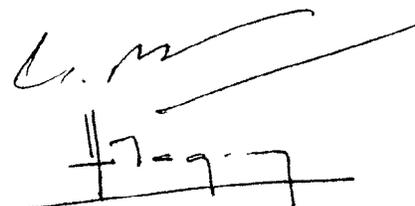
La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 heures 30.

Le présent procès-verbal a été dressé à l'issue de cette Assemblée.


Le Secrétaire

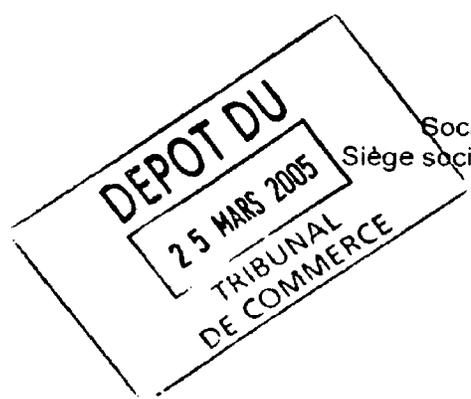

Le Président


Le Scrutateur

2/4

91 B2007

4091.



THALES e-TRANSACTIONS S.A.
Société anonyme au capital de 30.600.000 Euros
Siège social : 9, rue Elsa Triolet, Z.I. les Gâtines, 78370 Plaisir
R.C.S. Versailles n° 380 248 609

PM → 22/02/05

↳ TB-MJ

06 → 22/02/05

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 22 FEVRIER 2005**

Le 22 février 2005, à 9 heures, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni au siège social.

Sont présents :

M. Jan-Erik Rottinghuis	Président
M. Jean-Louis Villoutreix	Administrateur
M. Jean-François Connan	Administrateur
M. Alain Pailler	Administrateur
M. Franck Gréverie	Administrateur
M. Olivier Faucher	Administrateur
M. Daniel Fourmestraux	Représentant du Comité d'Entreprise
M. Brice Grandcollot	Secrétaire du Conseil

Absents excusés :

M. Denis Plane	Commissaire du Gouvernement
M. Gilles Puissochet	Commissaire aux Comptes
M. Olivier Poitrenaud	Représentant du Comité d'Entreprise

Le nombre d'administrateurs présents à la réunion étant au moins égal à la moitié du nombre des administrateurs en fonctions, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte à 9 heures et rappelle l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président précise qu'en vertu de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président expose l'intérêt et les raisons du transfert du siège social au 157 rue de la Minière, 78530 BUC et demande au Conseil de prendre toutes les décisions pour réaliser ce transfert.

Puis, il offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 157 rue de la Minière, 78530 BUC, à compter du 15 avril 2005, et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

Article 4

SIEGE

« Le siège social est fixé à :

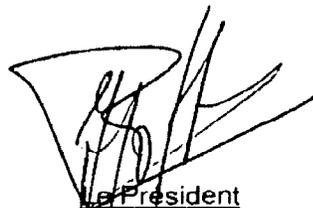
78530 BUC (Yvelines)

157, rue de la Minière

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou de l'un des départements limitrophes par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

Le Conseil confère tous pouvoirs au Président de la Société aux fins de réaliser ce transfert et d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.


Le Président
Jan-Erik ROTTINGHUIS

Un Administrateur
Alain PAILLER

CERTIFIE CONFORME
Plaisir, le 23 Février 2005

Le Président du Conseil d'Administration

06- 317107
PN 3171076.TB

91B2007

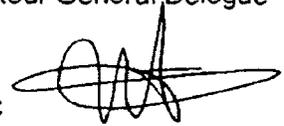
3/4

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Directeur Général Délégué

20393
DEPOT DU
26 JUL. 2007
TRIBUNAL
DE COMMERCE

THALES e-TRANSACTIONS S.A.
Société Anonyme au capital de 3 000 000 Euros
Siège Social : 157 rue de la Minière – 78530 BUC
380 248 609 RCS VERSAILLES



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 JUILLET 2007**

L'an deux mil sept, le trois juillet à dix heures,

les Administrateurs de la société THALES e-TRANSACTIONS S.A. se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

- Madame Martine Aubry Trial Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Jean-Louis Villoutreix Administrateur
- Monsieur Didier Tricot Administrateur
- Monsieur Dominique Perier Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Mademoiselle Céline Pianezze Secrétaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Daniel Fourmestraux Représentant du Comité d'Entreprise
- Monsieur Olivier Poitrenaud Représentant du Comité d'Entreprise

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

- Monsieur Christian Reiling Président-Directeur Général, représenté au terme d'un pouvoir par Madame Aubry
- Monsieur Denis Plane Commissaire du Gouvernement
- Monsieur Franck Greverie Administrateur

En l'absence de Monsieur Christian Reiling, les Administrateurs présents décident de désigner Madame Martine Aubry pour présider la réunion du Conseil d'Administration.

Le registre de présence est signé par les Administrateurs présents.

THALES e-TRANSACTIONS S.A. – Extrait PV CA 3 07 2007

Madame Aubry, constatant que le quorum requis par l'Article L. 225-37 du Code de Commerce est réuni, énonce que le Conseil peut valablement délibérer.

Elle rappelle ensuite aux membres du Conseil que la présente réunion a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2007,
- transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs en vue des formalités.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Madame Aubry précise qu'en vertu de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Aubry expose l'intérêt et les raisons du transfert du siège social au 5 rue Latécoère, 78140 Vélizy et demande au Conseil de prendre toutes les décisions pour réaliser ce transfert.

Puis, elle offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 5 rue Latécoère, 78140 Vélizy, à compter du 30 juillet 2007 et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées à THALES et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence sur laquelle figure la liste des actionnaires,
- le projet de résolutions soumis à l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,

Le Président déclare ensuite que les dispositions des articles 225.81, R 225.83 et R 225.88 du Code de Commerce relatives à l'information des actionnaires ont été observées et que les documents et renseignements visés aux articles R 225.89 et R 225.90 du même Code ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission sous condition suspensive de la réalisation de la cession de la société Thales e-Transactions SA au profit de la société Hypercom France SARL, de Messieurs Franck Greverie, Dominique Perier, Jean-Louis Villoutreix et Didier Tricot de leur mandats d'administrateurs de la société, ladite cession devant intervenir au plus tard le 31 mai 2008.

L'Assemblée générale ordinaire mandate expressément le Directeur Général Délégué de la Société à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive sus-visée et en conséquence la démission de Messieurs Franck Greverie, Dominique Perier, Jean-Louis Villoutreix et Didier Tricot.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire nomme, sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 mai 2008 de la cession de la société Thales e-Transactions SA au profit de la société Hypercom France SARL, Madame Claire Bishop en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée générale ordinaire mandate expressément le Directeur Général Délégué à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive sus-visée et, en conséquence, la nomination en qualité de nouvel Administrateur de Madame Claire Bishop.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 mai 2008 de la cession de la société Thales e-Transactions SA au profit de la société Hypercom France SARL, de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « HYPERCOM France SA ».

L'Assemblée générale extraordinaire mandate expressément le Directeur Général Délégué à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive sus-visée et, en conséquence la modification de la dénomination sociale de la société.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation de la sixième résolution prévue ci-dessus, l'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier, l'article 3 des statuts dont la nouvelle rédaction est la suivante :

« ARTICLE 3. DENOMINATION

La dénomination sociale est : « HYPERCOM France SA »

Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, cette raison sociale sera toujours suivie des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S.A » et de l'énonciation du capital social. »

Cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à dix heures.

Le présent procès-verbal a été dressé à l'issue de cette Assemblée et signé par les membres du Bureau.

Le Secrétaire

Le Président

Le Scrutateur

Certifié conforme


ENGLISH TRANSLATION OF PORTION OF
DOCUMENTS REFLECTING CHANGE OF
NAME IN ITEMS 1 and 4.

Change of name from Dassault Automatismes et Telecommunications to THALES e-Transactions SA

(...)

Page 2

FIRST RESOLUTION : MODIFICATION OF THE COMPANY NAME

The Extraordinary General Meeting, following the proposal of the Board of Directors and after having heard its report, decides to modify the name of the company which becomes "THALES e-TRANSACTIONS S.A." as from today.

The first resolution is adopted unanimously.

SECOND RESOLUTION : CORRESPONDING MODIFICATION OF THE STATUTES

To comply with the above resolution, the Extraordinary General Meeting decides to modify Article 3 of the statutes, which becomes :

Article 3 – COMPANY NAME

"The name of the Company is :

"THALES e-TRANSACTIONS S.A.".

(...)

Change of Company Name from THALES e-TRANSACTIONS SA to HYPERCOM France SA

(...)

SEVENTH RESOLUTION

Under the suspensive condition that the sixth resolution here-above be fulfilled, the Extraordinary General Meeting decides to modify Article 3 of the statutes for which the new wording is the following:

“ARTICLE 3. COMPANY NAME

The company name is : “HYPERCOM France SA”

(...)

This resolution is adopted.